



## Comptes-rendus des CTSD des 20 et 27 octobre 2022 de la Direction Interrégionale de Bourgogne-Franche-Comté-Centre -Val de Loire.

Le Comité Technique des Services Déconcentrés de la Direction Interrégionale de Bourgogne Franche-Comté Centre-Val de Loire s'est réuni les 20 et 27 octobre dernier (reconvocation), avec pour points à l'ordre du jour, "l'analyse d'impact de la création de la BSI d'Orléans", "l'analyse d'impact de la reprise de la mission de contrôle à l'import de la DGCCRF sur le Bureau de Pontarlier", et "le déploiement du module de gestion du temps et des absences (GTA) de SIRHIUS" dans les différents services de l'Interrégion.

A ces sujets, s'est ajouté en questions diverses, la présentation de l'étude interrégionale sur le fret express et le fret postal, qui aurait dû être présentée lors du CTSD de mars 2022.

Le point relatif au Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie et de l'environnement au travail (FACVA), issu des accords d'Avril 2022 suite au conflit social, a été abordé hors CTSD en groupe de travail et a fait l'objet d'un compte rendu spécifique transmis le 3 novembre 2022 à l'ensemble des agents de l'Interrégion. Ce compte rendu, par erreur, faisait figurer qu'il était à l'ordre du jour du CTSD, alors que ce n'était pas le cas.

### 1) Réponses aux déclarations liminaires CGT

Après la lecture des deux déclarations liminaires du SNAD CGT jointes à ce Flash infos, seules déclarations liminaires présentées au cours de ces deux CTSD, le Président du CTSD a répondu avec plus ou moins de détails à certains sujets de ces liminaires.

Concernant le Transfert des Missions Fiscales, aux exigences de la CGT d'une lisibilité sur les emplois et les missions susceptibles de demeurer pérennes au sein de la Recette Interrégionale de Dijon, le Directeur Interrégional n'a apporté aucun détail chiffré mais a précisé que la Direction opérait un travail d'identification des collègues susceptibles d'être touchés, dans le cadre d'un potentiel reclassement en Douane, pour leur proposer un parcours d'immersion dans les différents services Administration Générale et Opérations Commerciales de Dijon.

Certains postes seraient donc gelés de manière à reclasser les agents impactés.

Le SNAD CGT salue cette initiative mais constate que la Direction n'a que partiellement répondu à nos inquiétudes en n'apportant aucune donnée chiffrée sur le nombre de collègues impactés et sur les missions concernées.

Concernant les agents des Bureaux de Douane indirectement impactés par le Transfert des Missions Fiscales et qui voient une portion de leurs activités disparaître (1 à 2 agents par bureau), la logique en matière d'accompagnement social voudrait que ce soit tout le bureau qui soit inscrit à l'arrêté de

restructuration, même si une seule personne est réellement concernée par bureau.

La CGT a informé la Direction de son opposition à ce que les Bureaux de Douane de l'Interrégion soient repris dans un quelconque arrêté de restructuration pour un nombre réduit d'agents car nous considérons que cette décision placerait l'ensemble des agents de ces bureaux de douane et leurs familles dans un climat anxigène, par rapport aux menaces quant à la pérennité de leurs bureaux et, à la merci, d'une épée de Damoclès concernant toute décision de restructuration touchant les services des bureaux de douane de l'Interrégion.

Le DI définit qu'un emploi impacté est un emploi dont la mission supprimée représente plus de la moitié de cet emploi, soit 0,5 ETPT.

Pour la CGT, c'est un "casus belli", qui aura un effet dévastateur sur le moral et la santé de nos collègues, ainsi que sur la stabilité des bureaux de douane.

Toujours soucieuse des situations individuelles, la CGT a demandé que ces situations soient néanmoins prises en compte par la Direction, qui plus est pour des agents dont les possibilités de reclassement à la résidence sont nombreuses.

Nous estimons, dans l'esprit de responsabilité qui doit guider notre action syndicale, que ces dossiers individuels peuvent faire l'objet d'une gestion particulière par la Direction et que les Bureaux de Douane ne doivent pas être repris dans un arrêté de restructuration, sous peine d'impacter à plus ou moins terme l'ensemble des agents des bureaux de douane de l'Interrégion.

Concernant les inquiétudes de la CGT devant le mal être dans la majorité des services douaniers de l'Interrégion (relayé dans la liminaire du 27 octobre), mal être lié à l'incertitude sur l'avenir, aux sous-effectifs et aux charges de travail importantes nous rappelons au Directeur que ce constat n'est pas le fruit d'une analyse subjective de notre syndicat mais qu'il résulte du retour des observatoires internes, du retour des DUERP d'une majorité de services étudiés en CHSCT et du retour de nos tournées syndicales.

Concernant les sous-effectifs manifestes dans certaines brigades de surveillances, le DI nous a informé que la Direction œuvre pour un abondement de ces services mais que l'environnement contraint (contexte budgétaire) ne lui facilitait pas les choses.

Concernant "l'inconstitutionnalité de l'article 60 du Code des Douanes, le DI a clairement manifesté le soutien de la hiérarchie aux agents dans la gestion de leurs procédures et nous a confirmé s'inscrire, dans une démarche de pédagogie et en appui aux collègues, auprès des magistrats et des services partenaires (gendarmerie, police) pour éviter que les procédures douanières se retrouvent systématiquement contestées.

Les autres Organisations Syndicales ont relayé les inquiétudes de la CGT en informant la Direction des difficultés que cette inconstitutionnalité avait récemment généré lors d'une procédure de la brigade de Montbéliard.

## **2) Analyse d'impact de la création de la BSI d'Orléans**

Pour rappel, la création de la BSI d'Orléans avait déjà été validée lors d'un Comité Technique précédent. Le SNAD CGT a rappelé son positionnement, à savoir qu'elle saluait la "recréation" de la BSI d'Orléans, BSI fermée par la Direction en 2006 pour des raisons uniquement budgétaires et réouverte par la Direction, avec le même argumentaire que celui défendu par les Organisations Syndicales en 2006 lors de la décision de fermeture.

**Lors du CTSD du 20 octobre**, le DI nous apporte des précisions sur la future organisation de la BSI, en nous informant que 9 postes sont prévus pour le tour de mutations de Mars 2023, ce qui correspond aux 3 B et 6C actuellement inscrits au Tableau Annuel des Mutations.

6 agents suivront par la suite, pour un effectif total de 15 agents.

Le DI a justifié l'affectation partielle de 9 agents, car la BSI ne serait pas immédiatement opérationnelle dans les deux mois: l'apprentissage des flux, le ciblage des points de contrôle, l'appropriation des missions et de la "penthière" justifient à court terme ce nombre.

Concernant les locaux de la BSI, des bâtiments provisoires modulaires seraient installés sur Fleury, le temps que les futurs locaux définitifs soient construits à Saint Jean de Braye. La délégation de la maîtrise d'ouvrage de ces locaux est confiée au SIEP BIMO (Maître d'Ouvrage du Ministère) pour gérer le chantier. Le bâtiment définitif serait opérationnel courant août 2023. Les syndicats sont sceptiques car le bureau d'études n'est toujours pas désigné.

De plus, les OS exigent qu'une analyse des surfaces soit effectuée car le site aurait été occupée par une imprimerie.

Concernant le matériel, deux véhicules type Peugeot 3008 et un véhicule maître-chien ont été commandés pour équiper la nouvelle BSI.

Le fourgon de la BSI de Chalon sera transféré à Orléans. Les armes sont déjà livrées au service armement.

Concernant les soucis de parking pour les collègues venant travailler, la DR du Centre nous informe avoir pris contact avec la Mairie de Fleury-Les-Aubrais, pour que la zone bleue soit exemptée pour les collègues de la BSI.

Concernant les bâtiments modulaires provisoires, la Direction a sollicité l'ISST, qui n'a jamais répondu aux plans fournis ni pour les modulaires, ni pour les locaux définitifs de Saint Jean de Bray.

Les Plans seront prochainement présentés au CHSCT.

### L'analyse de la CGT

La CGT soulève le problème que les plans des modulaires n'ont pas été présentés en CHSCT et s'inquiète de l'absence de documents précis en amont de cette "recréation".

Le rôle du CHSCT est d'apporter une plus-value en matière d'organisation et d'implantation. Or, présenter les plans, une fois le contrat signé, fait qu'il est trop tard pour apporter des modifications et squeeze les prérogatives et l'existence même du CHSCT.

Le DI s'engage à organiser une visite de site avant travaux avec les représentants du personnel.

La CGT rappelle par ailleurs ses craintes à la Direction car elle s'inquiète du fait qu'on "déshabille Paul pour rhabiller Jacques" car pour cette création, 6 emplois ont été pris sur les effectifs de référence de la BSI de Bourges, ce qui fragilise un peu plus cette unité.

De plus, la BSI d'Orléans sera amenée à contrôler sur des secteurs limitrophes des BSI de Tours, de Bourges et d'Auxerre, réduisant un peu plus leurs sphères d'activités.

La CGT espère que cette "recréation" ne fragilisera pas à moyen terme ces "services".

***La CGT, comme l'ensemble des O.S. vote contre cette analyse d'impact car elle estime que les conditions d'installations restent floues et incertaines, et car elle s'inquiète à moyen terme de la fragilisation des BSI de Bourges et d'Auxerre suite à cette création.***

**Le 27 octobre**, suite au vote contre des OS, l'analyse d'impact de la création de la BSI d'Orléans devait être représentée au CTSD reconvoqué.

A notre grande surprise, ce point est retiré du vote par la Direction au motif que les bâtiments modulaires ne pourront être livrés à temps au 1er mars 2022, car ils ne sont pas soumis aux règles des marchés publics.

Le DI nous précise que cette modification de calendrier entraîne un retard de six mois dans les mutations

des agents qui se sont inscrits au tableau. La résidence d'Orléans BSI ne sera ouverte qu'au deuxième tour de mutations.

Ces tergiversations confirment le scepticisme de la CGT face au calendrier transmis par la Direction. La CGT s'inquiète des incertitudes et de l'instabilité dans laquelle se trouvent les agents et leurs familles, susceptibles de déménager sur Orléans, suite à cette modification de calendrier.

### **3) Analyse de la reprise des missions de contrôle import de la DGCCRF par le bureau de douane de Pontarlier**

Ces contrôles avant dédouanement, qui débutent à compter du 01er novembre 2022, portent sur les contrôles à l'importation des denrées alimentaires d'origine non animales, des fruits et des légumes soumis à des normes de commercialisation, ainsi que des denrées alimentaires végétales issues de l'agriculture biologique.

**Lors du CTSD du 20 octobre**, le Directeur Interrégional nous confirme que la désignation du bureau de douane de Pontarlier est liée à une analyse de risques de la Direction Générale, et que la réalisation des contrôles sanitaires biologiques et des normes de commercialisation sera désormais un nouveau pan de la mission de la Douane à compter de 2023.

Il nous précise que ce transfert d'activités s'effectue à effectifs constants. Une expérimentation a d'ailleurs déjà été réalisée à Dunkerque et Calais pour le transfert des missions de la DGCCRF. Les services du Havre et de Marseille suivront.

Pour les Organisations Syndicales, différentes problématiques se posent suite à ce transfert, notamment des problématiques de logistique et de contrôle. Ou les contrôles ont-ils lieu ? Ou les marchandises sont-elles déchargées ? D'autres questions sur l'obligation faite aux opérateurs de prévenir de l'arrivée des marchandises, sur l'arrivée des marchandises en dehors des horaires d'ouverture du bureau et sur la méthodologie de ces contrôles se posent.

Les conditions de réalisation de ces contrôles semblent encore floues, d'autant que les opérateurs concernés ne disposent pas tous d'un entrepôt sous douane ou d'une Installation de Stockage Temporaire (IST).

**Lors du CTSD reconvoqué du 27 octobre**, le DI nous apporte des éléments d'informations supplémentaires en nous informant que les contrôles s'effectueraient dans les locaux des opérateurs, même si à court terme ces derniers ne bénéficient pas d'un statut douanier conforme (IST, entrepôt sous douane...). L'échéance définitive du transfert de ce type de missions de la DGCCRF à la Douane imposera aux opérateurs une mise en conformité des lieux de contrôles pour une mission qui deviendra une mission douanière.

#### *L'analyse de la CGT*

Le SNAD CGT réaffirme son opposition au dépeçage de la DGCCRF et constate que ce transfert d'activités se fait sans abondement d'effectifs.

Il s'inquiète des charges de travail supplémentaires indues par ce transfert de missions et des conditions de réalisation de des contrôles qui paraissent un peu floues.

Le SNAD CGT condamne par ailleurs l'absence de prise en compte de l'accord national signé en juillet 2022 entre la DGCCRF et la DGDDI, en constatant qu'au sein de notre Interrégion, le transfert de missions ne se fonde que sur une analyse de risques de la Direction Générale, et en constatant qu'aucune analyse de risques interrégionale n'a été faite pour cibler d'autres trafics locaux, liés aux missions de la DGCCRF et susceptibles de concerner d'autres bureaux de douane de l'Interrégion.

Selon nos informations, d'autres Interrégions ont ciblé et récupèrent d'autres missions de contrôles de la DGCCRF, notamment sur le contrôle des normes non animales et des produits industriels, à l'instar de ce qui se fait dans l'Interrégion d'Ile-de-France, pour les contrôles d'ustensiles de cuisine en provenance de Chine et de Hong Kong.

Conformément aux "belles promesses" de la DG, l'accord vantait sauver des emplois en douane. La CGT se permet d'en douter en l'absence d'un ciblage local le permettant et en l'absence d'effectifs supplémentaires pour le bureau de Pontarlier.

*Pour toutes les raisons invoquées( sous effectifs, contours flous des missions...), la CGT, comme l'ensemble des O.S., vote contre l'analyse d'impact présentée par la Direction.*

*Lors de la reconvoication du CTSD, l'ensemble des O.S. réitère leurs votes. L'analyse d'impact présentée par la Direction s'impose malgré tout au regard du fonctionnement "démocratique" imposé par les règlements du CTSD.*

#### **4) Déploiement du module de la Gestion du Temps et des Absences (GTA) dans les services de l'Interrégion.**

Pour rappel, la GTA concernera tous les agents Administration Générale et Opérations Commerciales à partir du 01er novembre 2022. Il est déjà utilisé dans le cadre de la validation des demandes de télétravail et s'impose à l'avenir pour la gestion des demandes d'absences, des demandes liées aux CET et pour la gestion des cycles de travail des agents.

Le FRHL ( services RH de la DI), déjà surchargé par les élections professionnelles, a intégré les soldes de congés des agents dans SIRHIUS et effectue une mise à jour des régimes de travail des différents services avant le 01er novembre 2022, car certaines données relatives aux congés étaient erronées en l'absence de cette mise à jour.

Concernant la formation à l'utilisation de l'application GTA, les managers ont été formés. la Direction nous précise qu'une note engageant les agents à découvrir l'application via 4 journées de découverte début novembre, a été transmise. aux agents, soit après la mise en place du nouveau système, ce qui nous laisse perplexe !

#### *L'analyse de la CGT*

Le SNAD CGT soulève les mêmes griefs qu'au dernier CTSD de Juin 2022. Il fustige l'absence de réelle concertation nationale entre la DG et les Organisations Syndicales concernant cette application et constate que le calendrier contraint de mise en place au 01er novembre surcharge de travail les services RH de la Direction Interrégionale.

La CGT affiche sa prudence car la GTA semble manquer de souplesse par rapport aux spécificités de nombreux services, qui effectuent des horaires supplémentaires au-delà de leurs horaires fixes de travail, pour absorber les charges de travail en lien avec les sous-effectifs de leurs services, et pour assurer leurs missions de contrôles. Notre Organisation Syndicale se montrera vigilante à ce que les collègues en horaires fixes, comme au forfait-jour ou à la pointeuse ne travaillent pas gratuitement et que leurs heures supplémentaires ne soient pas écrêtées au-delà des 12 heures d'avance ,car nous n'avons aucune garantie d'absence d'écrêtage ,notamment pour les collègues soumis à la pointeuse.

La Direction se montre rassurante en nous certifiant qu'il n'y aura pas de régression par rapport à l'existant. Le suivi horaire sur papier dans les bureaux non astreints à la pointeuse, sera encore d'usage par les chefs de service. Le FRHL nous précise que les 12 heures d'avance peuvent être dépassées avec prise de récupération, sauf pour les agents qui travaillent en horaires variables (badgeuse). Pour eux, les heures d'avances peuvent être reportées sur plusieurs mois.

La CGT ne cache pas son scepticisme par rapport à l'adaptation de cet outil aux horaires imposés par les contrôles douaniers, et se montrera vigilante dans la retranscription des éléments d'informations propres à chaque agent (congés, temps partiels, heures supplémentaires...) et à chaque service. Nous nous tenons à disposition des agents pour toutes ces problématiques!

- **Les questions diverses ( posées aux CTSD des 20 et 27 octobre 2022).**

*a- Etude Interrégionale sur le Fret Express et le Fret Postal en Bourgogne Franche-Comté Centre Val de Loire.*

Ce point, qui aurait dû être présenté à l'ordre du jour du CTSD de Mars 2022, est représenté lors du CTSD du 20 octobre à la demande des représentants du personnel.

A notre grand étonnement, les documents de travail ne nous ont été transmis qu'à posteriori de la présentation de cette étude.

L'étude présentée sur le fret (express et postal ) et sur les opérateurs du e-commerce vise à prendre en compte l'évolution exponentielle des flux qui entraînent une économie souterraine sans éluder la notion de frontière.

Son but est de conduire les services douaniers à appréhender ces nouveaux flux par un travail préalable de ciblage et par l'élaboration d'une stratégie de contrôle.

La base légale de contrôle des centres de tri est l'article 66 du Code des Douanes. Une synthèse sur la volumétrie et la sensibilité des flux a été présentée aux directeurs. Il faut pour la Direction, renforcer le contrôle des destinataires récurrents et adapter les missions des services pour amener à une stratégie plus structurée. Cela passe soit par un travail de ciblage des colis et des destinataires associant les CRPC, soit par un ciblage des opérations via DELTA H 7.

Le Directeur Interrégional nous a affirmé qu'une expérimentation, uniquement centrée sur la Bourgogne avait vu le jour au bureau de douane de Dijon. Sous le giron de la cheffe du bureau de douane, un agent cible au sein d'une cellule, de concert avec la CRPC, les opérateurs de fret postal et de fret express pour appréhender les flux et les destinataires et définir une stratégie de contrôle qui concernerait les Brigades de surveillances. Il nous précise qu'aucune création de cellule fret dans d'autres services de l'Interrégion n'est prévue aujourd'hui.

Le SNAD CGT, en se fondant sur des sources internes, est dubitatif sur la création uniquement expérimentale d'un tel service au bureau de douane de Dijon, et s'interroge sur les conditions de fonctionnement de cette cellule: son organisation (ciblage, contrôle des colis...), le dispatching des effectifs, les procédures, les horaires de travail (OPCO ou SURV), sont autant de sujets liés aux prérogatives du CTSD et du futur CSA qui semblent pour l'instant éludés.

Nous nous inquiétons par ailleurs que les services dédouanement des bureaux de douane, déjà surchargés de travail, ne voient pas leurs effectifs diminuer au profit de ces cellules fret, et demandons que des effectifs supplémentaires soient spécifiquement créés pour abonder les cellules fret.

Notre Organisation Syndicale demande que si des projets d'organisations de services liés à l'extension de la mission fret venaient à voir le jour, ces projets soient présentés en toute clairvoyance aux représentants du personnel en CSA. La Direction s'y engage si des cellules venaient à être créées dans d'autres bureaux de l'Interrégion.

*b- Le Quart d'Heure Chauffeur au sein de l'Interrégion.*

Faisant suite à nos interrogations lors du CTSD de juin dernier, la CGT a demandé à la Direction ou en était sa réflexion sur la mise en cohérence du quart d'heure chauffeur au sein des différentes unités de surveillance de l'Interrégion.

En se basant sur le BOD de la Surveillance, le DI a semblé "botter en touche" en nous répondant que ce

sujet était de la compétence des Directions Régionales.

La CGT attend toujours l'arbitrage des Directions Interrégionale et Régionale de Bourgogne sur le sujet, d'autant que ce sujet est spécifique à la Bourgogne puisque les brigades n'en bénéficient pas à l'instar des autres Directions de Franche-Comté et du Centre Val de Loire.

#### c- La refonte du DELTA IE

La CGT s'inquiète des futures charges de travail indues par ces changements, pour les Pôles visites, les Pôles Gestion des Procédures, et pour les Pôles Action Economique tout en condamnant le fait que les personnels n'aient été que peu associés aux transformations que cette refonte allait engendrer dans les contrôles et l'accompagnement des opérateurs.

De plus, la formation à La Rochelle des collègues, alliée à des supports de formation minimalistes paraissent bien légers au regard des bouleversements réglementaires et professionnels que cela va engendrer dans les services.

Le Directeur Interrégional nous a confirmé avoir relayé ces inquiétudes et nous a informé que la DG avait repoussé de 6 mois le calendrier de refonte. Il nous assure que le dispositif de formation des agents allait être musclé et qu'une campagne d'informations des opérateurs allait être organisée par la Direction.

#### d- Les travaux de sécurisation de la Masse des Douanes de Dijon

Le SNAD CGT, à la manœuvre depuis plusieurs mois, a réinterrogé la Direction pour savoir ou en étaient les travaux de sécurisation de la cité, suite aux problèmes de sécurité et d'incivilité constatés.

Il faut reconnaître que la Direction a été réactive et efficace sur le sujet puisqu'elle nous a confirmé que les travaux de sécurisation étaient imminents et qu'ils seraient financés sur le budget FACVA alloué à la Masse.

#### e- Le service Contentieux de la DR de Besançon

Suite aux problèmes de surcharge de travail et de sous-effectifs évoqués par la CGT, la Direction nous a informé de l'arrivée d'un agent Paris Spécial.

Nous demandons des effectifs supplémentaires car nous nous inquiétons pour la santé de nos collègues et nous estimons que les charges de travail sont trop importantes pour les agents en place.

#### f- Le télétravail 3 jours par semaine

Devant les interrogations d'une autre O.S., le DI nous a informé n'y être pas très favorable pour des raisons de sens du travail. Il ne juge pas opportun de passer plus de temps en dehors du service que dans le service, même si le système peut autoriser ces " jours de télétravail.

#### g- Devenir Bâtiment de Fleury-Les Aubrais DR Orléans

Le DI a informé que le bâtiment amianté de Fleury allait être à terme restitué. Pour reloger les collègues TSI et de la division, les bâtiments de la DR d'Orléans vont être réaménagés grâce à la réduction en surface du logement de fonction de la Directrice Régionale du Centre.

#### h- Local social de Pontarlier BSE

Un rafraîchissement est prévu pour fin 2022 ou début 2023, mais cette solution est transitoire. Le SIEP BIMO, bureau immobilier et maîtrise d'ouvrage du Ministère a été mandaté pour redéfinir complètement les espaces de la BSE.

#### i- Les problèmes d'approvisionnement en essence

La CGT, comme SOLIDAIRES, s'inquiète de ce problème pour les agents OPCO comme SURV. Pour les agents OPCO, le télétravail est la solution.

Il est anormal qu'en Surveillance, certains chefs de service aient refusé des Autorisations Exceptionnelles d'Absences et aient obligé des agents à poser des congés annuels.

*j- Les gilets pare-balles*

Le souci des gilets pare-balles féminins est évoqué.

De plus la CGT s'inquiète qu'une recommandation d'un médecin de prévention, datant de plus d'un an, n'ait pas été suivie pour un agent de la BSI d'Auxerre.

***Les élus du SNAD CGT au CTSD de BFCCVL .***

***Christophe DIMECH (titulaire)***

***Christophe BILLARD (titulaire)***

***Christophe BOUDOT (expert)***